

Entretien, restauration et mise en valeur du petit patrimoine populaire wallon

Fiche n° 2.5
Priorité : lot 2

1. Description du projet

Description du site dans son état actuel

Site de la commune

Le site de la commune accorde plusieurs pages au patrimoine de Ciney. Plusieurs sections définissent le Petit Patrimoine Populaire (PPP), décrivent les catégories de patrimoine, les types d'éléments et présentent de nombreux exemples et illustrations existants sur la commune.

Recensement sur l'AWaP

Suite à la sélection de la commune à l'appel à projets pour le recensement du petit patrimoine populaire, un groupe de travail a été créé. Les recherches et recensements ont abouti à 770 fiches descriptives disponibles sur le site de l'Agence Wallonne du Patrimoine (Figure 1).

Lors de ce recensement, les connaissances populaires ont été sollicitées. Le projet a été communiqué sur de nombreux canaux afin que les citoyens aient l'occasion de partager leurs connaissances sur le petit patrimoine.



Petit patrimoine - Appel à projet 2019 - Recensement

Identification de l'élément



Appellation courante : [Monument aux morts d'Achène](#)

Catégorie principale selon l'AM du 21-05-2019 : [11. Patrimoine militaire et commémoration](#)

Catégorie secondaire selon l'AM du 21-05-2019 : [11.2 Les monuments aux morts](#)

Figure 1 : Extrait de l'une des fiches du recensement cinacien du projet de l'AWaP¹.

Brochure « Le petit patrimoine populaire de Ciney »

Grâce au recensement réalisé pour l'appel à projet de 2019 de l'AWaP, la commune a publié une brochure attractive qui vulgarise le petit patrimoine cinacien et en présente quelques éléments (Figure 2). Cette brochure a été distribuée à la population et se trouve à l'Hôtel de Ville, au Centre Culturel et à l'Office du Tourisme.



Figure 2 : Extrait de la brochure réalisée par la commune pour présenter et vulgariser le petit patrimoine populaire.

Panneaux explicatifs pour les croix

La commune a financé la réalisation de panneaux explicatifs pour les croix de Ciney (Figure 3). Grâce au travail de recherche et d'écriture réalisé par le Royal Cercle Historique de Ciney, 23 panneaux ont pu être installés en 2020.



¹ <https://lampspw.wallonie.be/dgo4/petit-patrimoine-recensement/assets/documents/pdf/communes/91030.pdf>



Figure 3 : Exemples des panneaux didactiques et des croix de Ciney (Photos : DR(EA)²M).

Exposition

En 2019, le centre culturel et l’office du tourisme ont organisé une exposition sur le petit patrimoine populaire de la commune. Elle s’est tenue de mi-juillet à fin septembre.

Brochure « Patrimoine Mémoriel »

La commune et plusieurs partenaires ont réalisé une brochure présentant le patrimoine mémoriel de Ciney. Des photos, descriptions et explications sont fournies (Figure 4). De plus, une carte localisant approximativement les éléments de ce patrimoine a été réalisée (Figure 5).

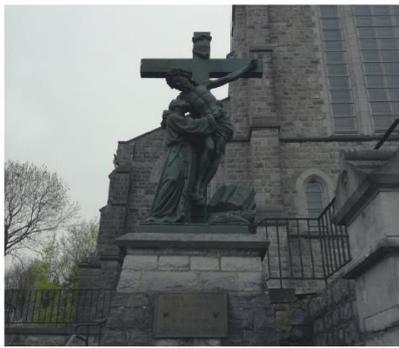
	<p>MONUMENT COMMÉMORATIF 14-18 40-45 - RUE DES CAPUCINS</p> <p>"PATRIOTE SOUVIENS-TOI DE NOS MORTS ET DE NOS MARTYRS - 14-18 - 40-45"</p> <p>Les écoles aussi commémorent leurs morts...</p>
	<p>MONUMENT COMMÉMORATIF 14-18 40-45 - ARC - S.O. BERTRAND</p> <p>Monument érigé à la mémoire des professeurs, élèves et anciens élèves morts pour la Patrie. C'est l'oeuvre de MM.Mousny et Istat. Il a été inauguré le 21 juillet 1948.</p> <p>"1914-1918 / 1940-1945 - Parmi les plus beaux noms, leurs noms sont les plus beaux. La vix d'un peuple entier les berce en leur tombeau".</p>

Figure 4 : Extrait de la brochure réalisée pour présenter le patrimoine mémoriel.

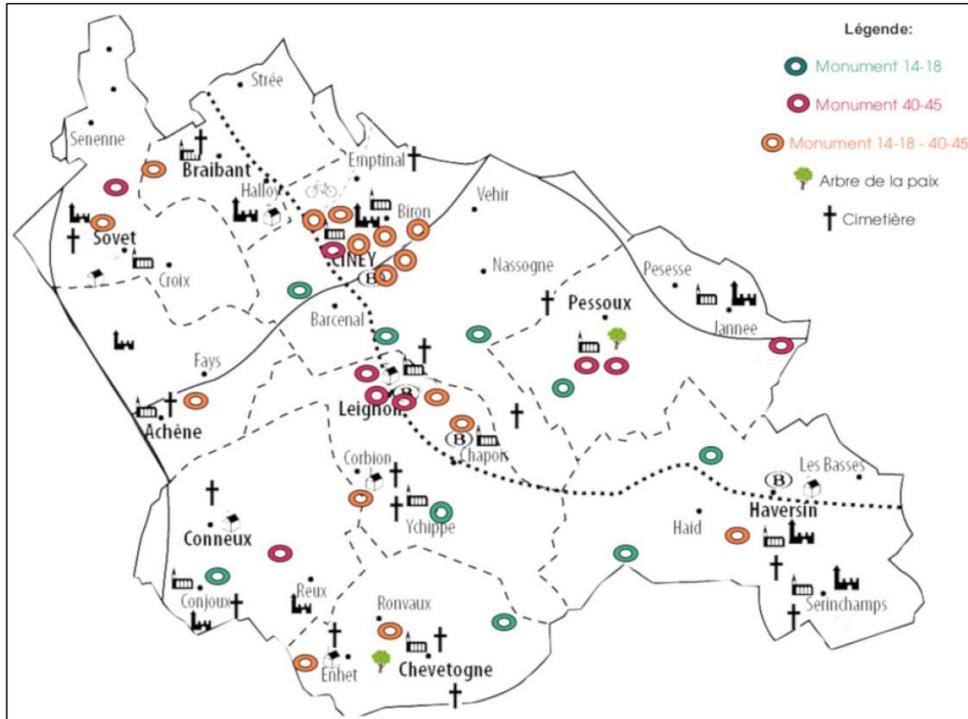


Figure 5 : Extrait de la carte réalisée pour le patrimoine mémoriel.

Description des aménagements proposés

Entretien et restauration des éléments du patrimoine en mauvais état

Les éléments du patrimoine de propriété publique, dont l'état est dégradé, seront rénovés, de manière à assurer leur conservation sur le long terme. Les bonnes pratiques à appliquer sont reprises en annexes. Le degré d'urgence sera le critère décisif dans les choix.

Site de la commune

Les informations présentes sur le site pourraient bénéficier d'une relecture. Les quelques fautes oubliées pourraient être corrigées et les informations pourraient être mises à jour. La forme du site et la présentation des différentes pages pourraient être rendues plus attractives.

Recensement sur l'AWaP

Une mise à jour des fiches pourrait être réalisée.

Brochure « Le petit patrimoine populaire de Ciney »

La brochure pourrait être rendue accessible en ligne, sur le site de la commune.

Panneaux explicatifs pour les croix

Les panneaux pourraient bénéficier d'un nettoyage. De plus, les croix disposant d'un panneau pourraient être nettoyées, voire restaurées si nécessaire. Les alentours pourraient être entretenus de manière à mettre en valeur ces éléments du patrimoine. Les croix pourraient être géoréférencées sur une carte interactive publique.

Exposition

Le centre culturel pourrait à nouveau créer une exposition sur le thème du petit patrimoine cinacien.

Brochure « Patrimoine Mémoriel »

La brochure pourrait être rendue accessible en ligne, sur le site de la commune. La carte réalisée pourrait être publiée en ligne sur un outil interactif. Les éléments du patrimoine mémoriel y seraient géoréférencés.

Balades

Un parcours de géocaching pourrait être créé par la commune et proposé sur le site communal et sur le site de l'office du tourisme. Des balades « patrimoine » pourraient être créées par le service du tourisme. Elles parcourraient notamment les croix, le patrimoine mémoriel, les éléments repris dans la brochure du petit patrimoine populaire. Les tracés seraient géoréférencés. Les supports créés pour les balades seraient faciles à prendre en main et à utiliser.

2. Justification du projet

Besoin de la population

Les citoyens relèvent un manque d'entretien et de mise en valeur du petit patrimoine populaire. De plus, des actes de vandalisme ont endommagé certains éléments. Les citoyens craignent une disparition des petits éléments patrimoniaux. La vision du territoire pour les 10 prochaines années est de faire contribuer le petit patrimoine populaire et le patrimoine classé à la renommée de Ciney.

Lien potentiel avec d'autres projets

- 1.3 Aménagement de liaisons douces utilitaires communales et transcommunales
- 1.7 Réflexion quant à la réaffectation et/ou l'utilisation de certains éléments du patrimoine immobilier religieux pour des activités socio-culturelles
- 1.9 Renforcement de la coordination de l'action sociale en faveur des publics fragilisés
- 2.12 Mise en place de mesures de soutien à l'économie locale
- 2.13 Organisation d'actions de promotion de la pratique du sport
- 3.12 Aménagement du cœur de village d'Achêne
- 3.16 Création d'un atelier rural et d'un espace de coworking

Effets attendus

- Revalorisation du patrimoine
- Embellissement de la commune
- Accroissement de l'attractivité des citoyens pour les vestiges de leur commune

- Enrichissement de l'offre touristique

3. Lien à la stratégie du PCDR

	I. Le renforcement de l'identité agricole et paysagère de Ciney par la valorisation des spécificités du territoire et le développement de la nature.
1.4	Développer davantage un tourisme vert et diversifié à Ciney, orienté sur l'image de capitale du Condroz
1.5	Préserver et mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel cinacien comme levier de développement identitaire et touristique.
	V. Le renforcement de la dynamique associative et de la convivialité au sein de l'espace-public
5.2	Faciliter la convivialité et les liens sociaux

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Revalorisation du patrimoine bâti	x		
Embellissement de la commune	x		
Accroissement de l'attractivité des citoyens pour les vestiges de leur commune	x		
Enrichissement de l'offre touristique	x		x

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Territoire communal
Périmètre d'intervention	/

<p>Intégration du projet dans son environnement direct</p>	<p>Intégration environnementale. Les nettoyages se feraient dans le respect de la biodiversité qui s’est installée. Intégration paysagère. Les mises en valeur amélioreraient les paysages des alentours sans les transformer. Intégration économique. Il pourrait y avoir des retombées touristiques due à l’attractivité accrue. Intégration sociale. Le sentiment d’appartenance au territoire serait renforcé, la cohésion sociale pourrait être améliorée et l’image du territoire serait améliorée. Intégration culturelle. Des témoins de l’histoire seraient revalorisés.</p>
<p>Cadre légal</p>	<p>/</p>
<p>Statut de propriété</p>	<p>Propriétés publiques, Fabrique d’Eglise</p>

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
CLDR	<ul style="list-style-type: none"> CLDR ADL Royal Cercle Historique Cinacien Groupe des Sentiers Petit patrimoine Riverains Commune Service Tourisme Professionnels extérieurs Associations 	<ul style="list-style-type: none"> Commune de Ciney

- Pistes de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subsidie
AwaP	Subvention pour les travaux de restauration ou de mise en valeur (max 7.500 €); Subvention pour les actions collectives de mise en valeur et de promotion (max 2.500 €)
Direction de la Nature et des Espaces verts du Service public de Wallonie (DNEV)	BiodiverCité
Direction des Attractions et des Infrastructures touristiques	Aide à l’équipement touristique

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
- Besoin d'experts pour les restaurations
- Besoin de professionnels pour la cartographie
- Besoin du centre culturel et d'autres partenaires pour l'exposition
- Mobilisation du personnel communal pour les balades (possibilité de participation citoyenne)

- État du dossier

De nombreuses actions de mise en valeur du petit patrimoine populaire ont été entreprises au fil des années.

- Programme des travaux
- Phase 1 : Nettoyage des panneaux explicatifs, restauration des croix et entretien des abords
- Phase 2 : Mise à jour du site internet, du recensement de l'AWaP et publication des brochures
- Phase 3 : Création des balades et de l'exposition

- Planification

Certaines actions peuvent être commencées simultanément :

- Croix
 1. Restauration ou nettoyage des croix par des professionnels du milieu
 2. Nettoyage des panneaux explications et entretien des abords
- Communication
 1. Mise à jour du site de la commune
 2. Publication des brochures
 3. Géoréférencement des éléments du patrimoine et cartographie
 4. Publication des cartes interactives
 5. Mise à jour du recensement de l'AWaP
- Balades
 1. Création des balades avec ou sans l'aide de la population
 2. Publication des tracés sur les cartes interactives
- Création de l'exposition
 1. Discussions avec les parties prenantes (commune, centre culturel et tous les acteurs de la sauvegarde du patrimoine)
 2. Organisation de l'exposition

- Démarches administratives à réaliser
- Appel d'offre pour les experts en restauration et entretien d'éléments patrimoniaux anciens
- Appel d'offre pour cartographe
- Pour la création des balades, participation citoyenne éventuelle à lancer
- Contact à prendre avec les acteurs du milieu pour l'organisation de l'exposition
- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
- Entretien régulier des éléments restaurés et nettoyés
- Mises à jour ponctuelles des cartes, recensements et éléments interactifs.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Amélioration des articles du site de la commune	Augmentation du nombre de visites sur le site	Données statistiques
Éléments du patrimoine nettoyés et restaurés	Nettoyages et restaurations réalisés des 23 sites possédant des panneaux explicatifs	Photographies, factures, etc.
Brochures publiées	Présence des brochures sur les réseaux de communication	Supports existants sur les réseaux
Balades créées	5 balades (patrimoine mémoriel, croix, autres)	Données interactives présentes sur les sites de communication de la commune

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Durabilité	100% des supports fonctionnels d'ici 10 ans	Etat des lieux

Satisfaction des promeneurs	Amélioration	Enquête avant et après le projet
-----------------------------	--------------	----------------------------------

Annexe 1 : ENTRETENIR, RESTAURER, AMÉNAGER UN ÉLÉMENT DU PETIT PATRIMOINE

Bonnes pratiques recommandées par l'Assistance Territoire et Patrimoine (Atepa) de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW).

L'entretien

- vérifier la toiture d'un petit bâtiment (ardoises ou tuiles à remplacer, gouttière à nettoyer ou à changer, descente d'eau à vérifier, mousse à éliminer...);
- nettoyer les gouttières et descentes d'eau, les bassins, les fontaines, les abreuvoirs... ;
- tailler ou éliminer une végétation trop abondante qui pourrait endommager la couverture, la maçonnerie, un vitrail... ;
- enlever les mousses et lichens sur les éléments pierreux ;
- remettre en peinture des éléments de menuiserie et/ou de ferronnerie ;
- effectuer un traitement insecticide et fongicide d'éléments en bois ;
- remplacer une vitre brisée ;
- nettoyer et ramasser les débris ;
- débroussailler, enlever les mauvaises herbes ;
- enlever les tags et les graffiti ;
- maintenir si possible en fonction sinon conserver autant que possible les accessoires et mécanismes.

La restauration

En général

- dans la mesure du possible, ne pas déplacer l'élément et privilégier sa restauration sur place pour éviter le démontage... hasardeux et coûteux ;
- éviter la dépose de certains éléments endommagés, celle-ci pouvant engendrer d'autres dommages ;
- laisser les « cicatrices » du monument (éléments ajoutés pour stabiliser, petites fissures ne mettant pas en péril la stabilité, éléments disparus dont on ne connaît pas la forme...) : elles font partie de l'histoire du monument ;
- réparer plutôt que remplacer (exemple : menuiserie) ;
- sécuriser les éléments et objets de valeurs.

Les matériaux

- utiliser des techniques de nettoyage douces et non agressives (pas de sablage) ;
- ne chercher à réparer que les éléments qui menacent la stabilité ou posent des problèmes de sécurité publique ;

- conserver et remployer si possible les matériaux en place, des matériaux anciens de récupération peuvent également être utilisés ;
- si la restauration ne peut s'effectuer sans apport de matériaux neufs, ces derniers doivent avoir un aspect et des dimensions proches de ceux d'origine (format d'ardoise, de pierre, de brique...) ; il ne faut ajouter d'élément « moderne » en toiture comme une gouttière, des rives ardoisées... si ces éléments étaient inexistantes dès l'origine ;
- rejointoyer selon les techniques anciennes ;
- ne pas utiliser de ciment sur des mortiers à la chaux ;
- éviter le colmatage, très perceptible, des fissures. Celui-ci peut de plus entraîner un vieillissement différent des matériaux ;
- recoller à la résine si le délitement est important ;
- bannir l'hydrofuge, il n'est d'aucune utilité sur un monument non chauffé ;
- éviter d'enlever la patine saine par des techniques trop agressives comme le sablage ;
- si la salissure d'une statue le nécessite, utiliser la technique du microbillage qui consiste à nettoyer très progressivement les différentes parties jusqu'à atteindre la patine saine ;
- éviter de vernir les éléments en bronze. Si nécessaire, appliquer une cire respirante et mate à renouveler périodiquement ;
- utiliser des peintures non métallisées, non brillante et dans le respect des couleurs d'origine.

Les inscriptions

- éviter de regraver les lettres effacées dans la pierre (fragilisation du monument, aspect trop neuf...);
- pour redonner de la lisibilité aux inscriptions, envisager de redorer les lettres qui l'ont été autrefois ou, dans le cas de l'effacement de celles-ci, apposer une plaque de plexiglas sur le monument qui reprendra les textes dégradés.

L'aménagement des abords

Si l'aménagement se veut indispensable, il faudra :

- conserver le caractère rural du lieu et éviter tout artifice ;
- privilégier des revêtements de sol traditionnels et drainant ;
- entretenir les revêtements (démousser, balayer...) ;
- respecter le cadre paysager, réfléchir aux objectifs des plantations (mise en valeur intégration, masquage d'un élément disgracieux...), faire le choix de quelques plantations en accord avec le lieu et l'élément à valoriser ;
- éviter de placer les éléments de signalisation routière sur un élément du patrimoine ou à proximité immédiate ;
- protéger les accès des éléments liés à l'eau (sécurité).